



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

**STRATEGIE A MOYEN TERME
POUR 2002-2007
POUR LA REGION AFRIQUE**

**Contribuer à la paix et au développement humain
à l'ère de la mondialisation par l'éducation,
les sciences, la culture et la communication**

**Document établi à l'issue de la consultation du Directeur général
avec les commissions nationales
pour l'UNESCO de la région Afrique**

Dakar (Sénégal) - 1er-4 juillet 2002

Paris, 4 octobre 2002

I. INTRODUCTION

1. La Stratégie à moyen terme (2002-2007) pour les pays de la région Afrique constitue un axe programmatique essentiel de la nouvelle politique de décentralisation mise en œuvre par l'UNESCO. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs stratégiques globaux de l'Organisation définis par les Etats membres dans la *Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007 (document 31C/4)*, qui vise à contribuer à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication.

2. Dans le cadre des priorités globales fixées par l'Organisation, cette Stratégie répond à quatre objectifs :

- adapter les stratégies globales de l'UNESCO aux caractéristiques, aux conditions et aux initiatives locales;
- servir de cadre d'action commune pour l'élaboration des plans de travail biennaux par les bureaux multi-pays, les bureaux régionaux et les bureaux nationaux ;
- soutenir et renforcer la nouvelle politique de décentralisation, qui a pour but de rapprocher des Etats membres l'action de l'UNESCO ;
- constituer un instrument d'information et de coopération pour les Etats membres et l'ensemble des partenaires – institutions du système des Nations Unies, banques multilatérales de développement, donateurs bilatéraux, OIG, ONG et autres acteurs de la société civile- notamment dans le cadre de la poursuite des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire (MDGs).

3. La vocation universelle de l'UNESCO se voit renforcée par sa capacité à entreprendre une action prenant en compte la diversité de ses Etats membres et la spécificité des différentes régions géographiques. Cette démarche est particulièrement importante pour l'Afrique subsaharienne, qui figure au rang des priorités de l'Organisation. En termes de paix et de développement humain, la région est confrontée à des défis immenses, et pour certains sans équivalent ailleurs dans le monde. Ils interpellent non seulement chacun des pays qui la composent, mais aussi la communauté internationale dans son ensemble. Face à ces défis, une dynamique nouvelle se fait jour en Afrique, visant à une prise en charge collective et concertée des principaux enjeux de la paix et du développement. Cette dynamique se manifeste notamment dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui constitue une référence importante pour l'action à venir de l'UNESCO dans la région.

II. LES DEFIS DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT A L'HEURE DE LA MONDIALISATION POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

4. Les pays de la région ont traversé pendant une quarantaine d'années de lourdes épreuves en tout genre et déployé des efforts considérables dans tous les domaines du développement. Ils abordent les années 2000 avec des acquis, mais les défis à relever restent énormes et surtout urgents. En effet, la période contemporaine forge, à grande vitesse, un système global mondial qui exploite et marginalise les plus faibles. Pour échapper à la marginalisation en créant leur marge d'autonomie, les pays d'Afrique doivent relever plusieurs types de défis : politique, économique, social et culturel.

Dans la sphère politique :

Relever le défi de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité :

- La démocratisation de la vie politique fait des avancées importantes en Afrique - la transition démocratique étant un processus lent et complexe où chaque pays a un profil particulier du fait de son histoire. Les processus de démocratisation ont souvent été accompagnés par des transitions et des réajustements douloureux qui ont jeté certains de ces pays dans un état de tourmente socio-politique, sinon de conflit ouvert centré autour des restructurations institutionnelles et constitutionnelles, de leadership politique, de partage du pouvoir, de la richesse ou du savoir dans la société.
- La participation à la vie démocratique reste une perspective encore lointaine pour de nombreuses populations et groupes, notamment les femmes. Dans 32 pays, les femmes représentent entre 0 et 0,9 % des élus.
- Le défi est illustré dans sa plus grande dimension par la situation de pays en guerre souvent de longue durée. Plus de la moitié des pays africains sont en situation de conflit, plus ou moins prononcé.
- Les déchirements des pays en situation de guerre affectent les pays voisins de multiples manières (réfugiés chiffrés à huit millions, trafic d'armes), prolifération des mines anti-personnel, destruction accélérée de l'environnement ; désorganisation des économies etc. Certains conflits qui se développent à l'échelle régionale ont un impact et des ramifications qui vont bien au delà de leurs causes et conséquences d'origine.

Dans la sphère économique :

Relever le défi de la croissance pour un développement durable :

- Les trois-quarts de l'Afrique subsaharienne survivent avec moins de deux dollars par jour, et la croissance économique de la décennie 90 ne s'est élevée en moyenne qu'à 2,1 % par an, ce qui est inférieur à la croissance démographique (2,8 % par an) et bien loin derrière l'objectif de 7 % par an qui est nécessaire à l'Afrique pour réduire de moitié à l'horizon 2015 le nombre de personnes vivant dans la pauvreté.
- Avec à peine 1 % du PIB mondial, 2 % des échanges commerciaux internationaux, la part de l'Afrique dans les exportations de produits manufacturés est quasi inexistante. Le produit intérieur moyen par Etat est à peine supérieur à deux milliards de dollars.
- La dette extérieure des pays d'Afrique subsaharienne s'élevait en 2000 à 206 milliards de dollars des Etats-Unis et pour certains pays le ratio de la dette sur les exportations était de 180,2 % et le ratio de la dette sur le PIB de 66,1 %.
- Sur les 49 pays les moins avancés (PMA), 34 sont africains.
- Le montant des flux nets de capitaux vers l'Afrique a été inférieur dans les années 90 à ce qu'il était dans les années 70. Or un doublement de l'APD, soit une augmentation de 10 milliards de dollars des Etats-Unis par an, serait nécessaire pour que les économies africaines atteignent le taux de croissance requis pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

- La désertification et la sécheresse, la détérioration des forêts et de l'environnement en général, sont des menaces très sérieuses à la vie même des populations au sud du Sahara. A cela, il faut ajouter la dégradation rapide des côtes africaines.

Dans la sphère sociale :

Relever le défi de la pauvreté et de la promotion du rôle des femmes dans tous les domaines :

- L'Afrique subsaharienne est le continent le plus sinistré au monde par la pandémie de VIH/SIDA. Le nombre des enfants et des adultes affectés par le virus à la fin 2001 était de 28,1 millions d'habitants - sur un total mondial de 40 millions -, et qui a tué 2,1 millions de personnes dans la région en 2001.
- L'Afrique s'urbanise progressivement. Environ 50 % de sa population vit désormais dans des villes. Cette urbanisation très largement impréparée conduit à la marginalisation sociale et à la dégradation environnementale.
- Les disparités socio-économiques entre le monde rural et le monde urbain sont préoccupantes : dans certains pays, l'indicateur de développement humain (IDH) en zone rurale est inférieur de moitié à celui des zones urbaines.
- La situation économique et sociale de la femme doit être nettement améliorée. L'indicateur sexospécifique du développement humain est, en Afrique subsaharienne, inférieur à ce qu'il était dans n'importe quelle autre région du monde (0,459 contre 0,634 pour l'ensemble des pays en développement).
- Les 19 pays du monde ayant l'indice de développement humain le plus bas sont tous en Afrique subsaharienne. Le taux de mortalité des femmes en couche atteint, dans 15 pays, entre 1000 et 1800 pour 100,000. Celui des enfants de moins de 5 ans est de 140 pour 1000.
- Aux alentours de 2005, l'absolue pauvreté touchera 51 % de la population d'Afrique subsaharienne.
- Le taux d'analphabétisme des individus de plus de 15 ans est de 41 %, avec de très fortes disparités interrégionales, de forts écarts entre les sexes et entre les zones rurales et urbaines .
- En 1998, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire était de 60 % en Afrique subsaharienne (66 % pour les garçons, 54 % pour les filles), et la région comptait 42 millions d'enfants non scolarisés pour 65 millions d'enfants scolarisés, un chiffre en hausse qui représente la plus forte proportion au monde ("Bilan à l'an 2000"). Dans certains pays cependant, le taux de scolarisation penche en faveur des filles. C'est le cas de l'Afrique du Sud et du Botswana avec 3 % de plus de filles scolarisées, du Swaziland avec 4 % et du Lesotho, avec 10 %.
- Les déperditions scolaires dues aux redoublements et aux abandons sont en moyenne les plus élevées du monde en Afrique subsaharienne ("Document statistique", 2000). Elles représentent une menace pour l'universalisation effective de l'enseignement primaire, et un surcoût considérable pour les pays concernés.
- Le nombre d'élèves par maître est passé en Afrique centrale et de l'Ouest de 50 :1 en 1990 à 52 :1 en 1998, avec de fortes disparités intra-régionales. Le nombre d'enseignants formés devra s'accroître de façon très sensible pour atteindre les objectifs de l'EPT, et leur statut s'améliorer de façon très significative.

Dans la sphère culturelle :

La mondialisation procède largement par standardisation et uniformisation jusque dans les modes de vie. Les moyens de communication de masse y jouent un important rôle. Mais cette tendance présente un risque d'appauvrissement pour l'humanité.

- En 1997, la consommation de "papier culturel" (papier journal, autre papier d'impression, et papier à lettres) en Afrique au sud du Sahara s'élevait à 2,2 tonnes par personnes, pour une moyenne mondiale de 21 tonnes (Rapport mondial sur la culture, UNESCO 2000).
- Sur près de 900.000 titres publiés chaque année dans le monde, 73 % le sont dans les pays développés. L'Afrique publierait 1,5 % des titres.
- En matière de télécommunications, le nombre estimé de lignes principales pour 1.000 habitants était, en 1996, de 14 pour l'Afrique pour une moyenne mondiale de 131.
- Le nombre d'appareils pour 100 habitants était de : 17 pour la radio pour une moyenne mondiale de 36 ; 3,5 pour la télévision pour une moyenne mondiale de 23 ; 0,3 pour les micro-ordinateurs pour une moyenne mondiale de 4,4 (Annuaire statistique UNESCO 1998).

Contribution de l'UNESCO aux objectifs du NEPAD

5. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un « engagement des leaders africains, basé sur une vision commune et une ferme conviction partagée, selon lequel ils ont le devoir urgent d'éradiquer la pauvreté et de placer leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durable, tout en participant activement à l'économie et à la vie politique à l'échelle mondiale. » Ce qui différencie le NEPAD des autres initiatives en faveur du développement de l'Afrique, est qu'il s'agit d'une initiative africaine endogène, pilotée au niveau le plus élevé par des Chefs d'Etat représentatifs des processus de transition démocratique. Grâce à cette volonté politique ainsi affirmée, le NEPAD est susceptible de mobiliser tous les acteurs du développement au niveau des différents pays africains. Initiative ouverte, le NEPAD est bien accueilli par la communauté internationale qui l'appuie au niveau de toutes les instances, jusqu'à celle du G-8.

Objectifs et stratégie du NEPAD

6. A long terme, le NEPAD vise à éradiquer la pauvreté en Afrique et placer les pays africains, individuellement, et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, de manière à arrêter la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation. A ce titre, ses objectifs sont les suivants :

- Réaliser et maintenir une croissance moyenne du PIB de 7 % par an pour les 15 prochaines années.
- Assurer que le continent réalise les objectifs internationaux de développement convenus et qui sont :
 - Réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté entre 1990 et 2015.
 - Assurer la scolarisation primaire de tous les enfants scolarisables en 2015.

- Faire des progrès vers l'égalité entre les sexes et renforcer les capacités des femmes, en éliminant les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005.
- Réduire le taux de mortalité infantile des 2/3 entre 1990 et 2015.
- Réduire des 3/4 la mortalité maternelle entre 1990 et 2015.
- Assurer à tous l'accès aux services de santé génésique en 2015.
- Mettre en oeuvre des stratégies de développement durable en 2005 de manière à renverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles en 2015.

7. Pour combler les retards et disparités accumulés dans le développement de l'Afrique, il est envisagé des investissements massifs dans dix domaines jugés prioritaires par les dirigeants africains, y compris la bonne gouvernance publique (démocratie, respect des droits de l'homme, transparence), et économique (justice indépendante et gestion honnête et transparente des sociétés privées); l'éducation; la santé; les nouvelles technologies de l'information et de la communication; l'environnement; l'énergie; l'accès aux marchés des pays développés.

8. Interpellée de manière explicite pour le « secteur éducation », l'UNESCO va contribuer à la mise en oeuvre des objectifs du NEPAD dans tous ses domaines de compétence. Dans cette perspective, et conformément aux recommandations du séminaire international sur "Approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI^e siècle" (Paris, 8-9 novembre 2001) un certain nombre de pistes de travail ont été dégagées, qui permettront d'apporter des réponses concrètes aux besoins prioritaires du continent.

L'Afrique dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO

9. Les objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2002-2007 sont définis et établis dans le 31 C/4. En ce qui concerne l'**Afrique**, l'action s'articulera autour de 4 grands axes ainsi qu'il ressort de l'encadré suivant. Elle sera complétée par les actions en faveur des pays les moins avancés, les femmes et les jeunes.

10. En ce qui concerne les **pays les moins avancés (PMA)**, dont les deux tiers sont en Afrique, l'UNESCO visera à : (i) cibler les groupes les plus défavorisés; (ii) diffuser et reproduire les exemples réussis de solutions alternatives à l'éducation formelle; (iii) encourager l'utilisation de la science et de la technique pour améliorer les conditions matérielles de vie dans les PMA; (iv) utiliser la culture comme levier de lutte contre la pauvreté (promotion de la création artistique, développement des industries culturelles et du droit d'auteur); et (v) favoriser le développement des PMA et leur accès aux TIC.

Répondre aux besoins de l'Afrique

En ce qui concerne l'**Afrique**, l'action de l'UNESCO s'articulera autour de quatre objectifs complémentaires :

- *Promouvoir* le développement et le renforcement des capacités humaines dans les Etats membres de la région et favoriser au plan sous-régional les initiatives qui facilitent la coordination des programmes dans le domaine de l'éducation de base pour tous ;
- *Aider* les pays africains, à travers la conception et la mise en œuvre de plans nationaux d'éducation et la prise en compte des valeurs culturelles, à mettre en place une stratégie préventive de lutte contre le sida et d'autres maladies infectieuses ;
- *Mobiliser*, catalyser la coopération internationale pour soutenir les initiatives des Etats membres en favorisant les échanges et la concertation notamment avec l'OUA, les organisations sous-régionales africaines, le système des Nations Unies, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement en vue de la formulation et de la mise en œuvre de politiques et de stratégies communes dans les domaines prioritaires de l'Organisation pour l'instauration d'une culture de la paix et d'un développement durable en Afrique ;
- *Promouvoir* la participation active par les populations et les représentants de la société civile à la conception et à la mise en œuvre des programmes de développement ainsi que leur implication dans la prise de décision aux plans national et local ; en outre, encourager les pratiques visant à renforcer le processus de coexistence pacifique, de démocratisation, de gouvernance démocratique et de tolérance.

11. En ce qui concerne les **femmes**, l'action visera notamment à : (i) promouvoir leur autonomisation et à atteindre l'objectif d'égalité entre les sexes ; (ii) développer des programmes et activités en faveur des filles et des femmes de différents groupes d'âge ; et (iii) promouvoir et mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Enfin, s'agissant des **jeunes**, l'objectif principal de l'action consiste à responsabiliser les jeunes afin de les rendre mieux à même de participer activement sur un pied d'égalité et en tant que partenaires de plein droit, à la vie de la communauté et, en particulier à l'élaboration de la société du savoir.

12. En identifiant, dans le cadre de la présente stratégie, un nombre délibérément limité de priorités d'action au niveau régional, l'UNESCO s'attachera à répondre aux besoins spécifiques de la région dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information, en étroite articulation avec les objectifs du NEPAD. Cette stratégie régionale s'inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques contenus dans le 31 C/4 y compris ceux relatifs aux deux thèmes transversaux : l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, et la contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir. Elle contribuera plus particulièrement à : instaurer une plus grande synergie dans la mise en œuvre des initiatives pour l'éducation en Afrique et améliorer les mécanismes de coopération sur le terrain ; aider à la formulation de politiques axées sur le développement scientifique et technologique ; faire prendre en compte la dimension culturelle du développement ; encourager l'utilisation des

technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique ; soutenir les mesures de prévention des conflits et promouvoir une culture de la paix et de la tolérance. Elle repose en outre sur une mobilisation active d'un large éventail de partenaires, au niveau régional, inter-régional et international.

III. EDUCATION

Contexte

13. Les défis du développement en Afrique rappelés ci-dessus ont leurs répliques, à la fois causes et conséquences, dans le domaine de l'éducation :

- Le développement de la petite enfance est, dans la majorité des pays, laissé aux soins du secteur privé qui investit surtout en ville au bénéfice des catégories sociales les plus favorisées.
- Dans environ 50 % des pays, l'objectif d'un enseignement primaire universel en 2015 risque de n'être pas atteint ; près de 40 millions d'enfants ne fréquentent pas l'école.
- En raison de la pandémie du VIH/sida, 10 % des enseignants risquent de décéder dans les cinq prochaines années, et les orphelins du sida représenteront 20 % de la population scolarisable.
- Le taux d'analphabétisme des individus de plus de 15 ans est de 41 % ; la disparité entre les sexes en matière d'éducation est constatée dans 75 % des pays.
- Pour l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation dépasse 20 % dans 50 % des pays mais est en dessous de 8 % dans 10 pays.
- L'enseignement supérieur comme les autres niveaux et formes d'éducation connaît des problèmes d'accès, de qualité et plus encore des problèmes de pertinence par rapport à l'insertion des diplômés dans la vie socio-économique.

Contribution de l'UNESCO aux objectifs du NEPAD en éducation

14. Une des pièces maîtresses de la stratégie du NEPAD est d'investir dans l'éducation et la formation des ressources humaines. Les objectifs spécifiques du NEPAD en matière d'éducation sont les suivants :

- oeuvrer avec les donateurs et les institutions multilatérales à la réalisation de l'objectif international de développement relatif à l'universalisation de l'enseignement primaire.
- contribuer aux améliorations en matière de développement des programmes d'enseignement, en matière de qualité de l'enseignement et en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).
- accroître l'accès à l'enseignement secondaire et améliorer sa pertinence au regard du développement en Afrique.
- promouvoir des réseaux d'institutions de recherches spécialisées et d'enseignement supérieur.
- appuyer les mesures de prévention et de gestion de conflit et promouvoir une culture de la paix, de la réconciliation et de la tolérance en améliorant la capacité de l'UNESCO à répondre aux besoins des pays et régions en situation de crise ou de conflit dans les

domaines de compétence de l'Organisation et, contribuer aux efforts de paix déployés par la communauté internationale, notamment en appuyant les programmes et projets nationaux ou régionaux de culture de la paix.

15. L'éducation est un préalable au développement, à la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté. Elle est l'instrument le plus puissant pour promouvoir le bien-être, le progrès civique et social, la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'édification de la paix et un environnement permettant au pluralisme et à la diversité culturelle de prospérer. La poursuite des six objectifs de "L'éducation pour tous" définis lors du Forum mondial sur l'éducation de Dakar, constitue l'objectif principal de l'UNESCO pour les six années à venir tant pour ce qui est de l'éducation formelle que pour l'éducation non formelle. Le souci d'assurer un suivi efficace de l'EPT en Afrique, notamment par la préparation et la mise en oeuvre des plans nationaux pour l'EPT, est au coeur des activités de l'UNESCO dans ce domaine et répond pleinement aux attentes du NEPAD. L'élargissement de l'EPT à l'enseignement technique et professionnel et à l'enseignement supérieur, le financement de l'éducation et l'introduction des technologies nouvelles constituent également des domaines d'action prioritaires.

Éducation pour tous ♦ Les six objectifs de Dakar

(adoptés par le Forum mondial sur l'éducation, Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000)
(Cadre d'action de Dakar, par. 7)

En conséquence, nous nous engageons collectivement à assurer la réalisation des objectifs suivants:

- (i) développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés;
- (ii) faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme;
- (iii) répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante;
- (iv) améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente;
- (v) éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite;
- (vi) améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

16. Par l'éducation, et en particulier par l'éducation préventive, l'UNESCO s'attache également à apporter une contribution de poids aux efforts pour arrêter la propagation du VIH/sida, en s'appuyant sur son savoir-faire non seulement dans le domaine de l'éducation, mais aussi en science, culture, communication et information. L'UNESCO a déjà contribué à la formulation de stratégies spécifiques pour l'Afrique approuvées à la Conférence d'Abuja et continuera à intensifier son action en tant que chef de file de l'effort mondial pour lutter contre le VIH/sida, ainsi qu'en a décidé la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2001.

17. L'UNESCO apportera sa contribution au NEPAD en développant une synergie entre toutes les initiatives pour l'Afrique et notamment : l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, la Décennie de l'éducation en Afrique de l'unité Africaine, the African Literacy

Decade, les programmes prioritaires de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), les actions de la Banque africaine de développement. L'UNESCO coopérera avec les organisations sous-régionales africaines pour la mise en œuvre de leurs programmes en matière d'éducation. En effet, elle dispose d'accords de coopération avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Commission de l'océan Indien (COI), les pays africains de langue portugaise (PALOP), entretient des relations de coopération avec des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale (CEMAC), et aspire à construire, dans un futur proche, des partenariats avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le COMESA (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe) ou avec la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD).

Eléments de la stratégie régionale en matière d'éducation

18. Conformément aux trois objectifs stratégiques de l'Organisation en matière d'éducation, l'UNESCO s'attachera en priorité à la réalisation des objectifs du Cadre d'action de Dakar. L'Afrique subsaharienne est actuellement la région du monde qui contient le plus de pays menacés de ne pas réaliser l'objectif international de l'universalisation de l'enseignement primaire d'ici à 2015, ainsi que celui de l'objectif de l'égalité entre les sexes d'ici à 2015. L'Afrique est également la région la plus frappée par la pandémie de VIH/sida, qui affecte sa population, son développement, et l'ensemble de ses capacités, humaines et institutionnelles, en particulier dans le secteur de l'éducation ; si les tendances actuelles devaient se maintenir, elle est menacée de ne pas atteindre l'objectif international de réduction de la prévalence du VIH/sida d'ici à 2015. En outre, l'inégalité et le manque d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, un facteur additionnel de marginalisation du continent. Ces défis - universalisation de l'enseignement primaire ; prise en compte des besoins éducatifs des pays en situation de conflit ou de crise socio-politique prolongée ; élimination de la disparité entre les sexes en matière d'éducation ; lutte contre le VIH/sida et les maladies transmissibles ; développement de l'utilisation appropriée des TIC à des fins éducatives – constitueront autant de domaines prioritaires pour l'action de l'UNESCO.

Objectif stratégique n° 1 : Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme

19. Plus spécifiquement, l'UNESCO concentrera son action sur les sous-objectifs et domaines suivants :

- (i) **Assurer la coordination du suivi de l'EPT au niveau régional, sous-régional, et national**, en étroite coopération avec l'ensemble des partenaires de l'EPT et des mécanismes de suivi existant au niveau global. L'UNESCO contribuera à l'élaboration, en consultation avec tous les partenaires intéressés, d'un plan d'action régional de suivi du Forum mondial sur l'EPT, ce plan d'action aura pour buts, entre autres, de promouvoir l'ensemble des objectifs de l'EPT dans la région, l'échange d'information concernant l'EPT au niveau régional, de suivre les progrès de l'EPT au niveau régional et d'appuyer les efforts nationaux. Dans le domaine de la promotion de l'enseignement primaire obligatoire, priorité sera donnée à l'achèvement effectif de la scolarité primaire.
- (ii) **Assurer le renforcement des capacités nationales nécessaires à la réalisation des six objectifs du Cadre d'action de Dakar**. L'UNESCO contribuera à fournir un appui technique aux Etats membres pour l'élaboration de plans nationaux d'EPT s'inscrivant

à la fois dans les stratégies nationales d'ensemble en matière d'éducation, et dans celles relatives à la lutte contre la pauvreté, y compris à travers le développement et le renforcement des capacités nationales pertinentes en matière statistique, en coopération avec l'UIS. L'UNESCO apportera son soutien aux grandes réformes favorables à l'EPT à tous les niveaux, notamment dans le domaine de l'achèvement de la scolarité primaire.

- (iii) **Donner en matière éducative une priorité spéciale aux actions en faveur des populations pauvres et marginalisées, des filles et des femmes.** Dans ce cadre, l'UNESCO s'attachera en priorité à l'élimination de la disparité entre les sexes conformément aux engagements de Dakar. L'Organisation contribuera en particulier à la mise en œuvre de l'Initiative décennale en faveur de l'éducation des filles, et visera à la réalisation et la promotion de projets spécifiques en matière : (a) d'accès à l'éducation de base et à la formation professionnelle pour les enfants en situation difficile ; (b) d'éducation intégratrice ; (c) d'alphabétisation et d'éducation non formelle pour les jeunes et les adultes, et plus particulièrement les femmes afin de renforcer leur participation à l'économie.
- (iv) **Promouvoir le droit à l'éducation pour tous tout au long de la vie.** L'UNESCO veillera notamment à l'application de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960). Elle encouragera la mise en œuvre de la Déclaration de Hambourg adoptée par CONFITEA V. Elle contribuera également à développer une éducation véritablement intégratrice, visant à l'alphabétisation de tous et au développement des compétences nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des populations. Elle veillera ainsi à la promotion de l'enseignement technique et professionnel pour les jeunes et adultes comme condition primordiale pour la formation d'une main d'œuvre qualifiée et l'acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante. L'éducation préventive contre le VIH/sida, tant dans le domaine formel que non formel, constituera de ce point de vue une priorité pour l'action de l'Organisation.
- (v) **Développer des partenariats spécifiques en faveur de l'EPT** avec l'ensemble des partenaires concernés - Etats membres, maires, parlementaires, agences bi- et multilatérales, ONG et OSC, secteur privé, etc. - et assurer l'implication des populations concernées dans le processus de réformes éducatives à tous les niveaux.

Effets recherchés

- ↪ Renforcement de la synergie entre les principaux partenaires de l'EPT en Afrique et accroissement de l'aide financière intérieure et extérieure à l'éducation.
- ↪ Elaboration de plans nationaux d'EPT et mise en œuvre, avec la mobilisation de ressources conséquentes.
- ↪ Contribution significative à l'accès universel et gratuit à une éducation primaire de qualité et à l'achèvement par tous les enfants de leur scolarité primaire d'ici à 2015.
- ↪ Contribution significative à l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005, et à la réduction de 50 % des taux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015.

↳ Mise en oeuvre de programmes d'éducation en faveur des personnes marginalisées.

Objectif stratégique n° 2 : Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion des valeurs universellement partagées

20. L'action de l'UNESCO se concentrera sur les sous-objectifs suivants :

- (i) **Promouvoir par l'éducation des valeurs universellement partagées :** L'UNESCO concentrera son action sur le renforcement et la consolidation des acquis des projets et programmes lancés dans divers pays en matière de culture de la paix, de droits de l'homme et de démocratie. Elle encouragera l'inclusion de l'éducation à la paix dans les programmes scolaires, et l'Organisation accordera une attention toute particulière à la mise en oeuvre de programmes dans des pays en situation de conflit ou émergeant de conflit, notamment par le biais du Programme régional pour l'Education d'urgence, la communication et la culture de la paix (PEER) et des programmes sous-régionaux et nationaux, ainsi qu'à des projets soulignant l'importance du dialogue interculturel et de la concorde sociale.
- (ii) **Amélioration et diversification des contenus et des méthodes de l'éducation :** L'UNESCO encouragera l'utilisation de langues appropriées dans l'enseignement et notamment l'utilisation des langues africaines comme médium d'enseignement ; elle assurera un soutien aux activités de l'Académie Africaine des langues à Bamako.
- (iii) **Encourager la formation d'enseignants qualifiés :** L'UNESCO apportera son soutien au développement de l'enseignement supérieur et à la formation des maîtres, notamment par la revitalisation du réseau des écoles normales africaines et l'appui aux centres d'excellence africains. Elle soutiendra les activités de l'Institut international pour le renforcement des capacités (IICBA, Addis-Abeba). Elle appuiera également le développement de modes de formation à distance.
- (iv) **Promouvoir l'enseignement scientifique et technologique pour tous :** L'UNESCO contribuera à la mise en oeuvre de programmes et projets d'enseignement des sciences et de la technologie.
- (v) **Elaboration de stratégies efficaces d'éducation préventive :** L'UNESCO agira en faveur de l'intégration de l'éducation préventive en matière de VIH/sida dans les politiques nationales de manière à adapter l'éducation à la diversité des contextes et à encourager des comportements responsables. Dans le cadre d'ONUSIDA, l'UNESCO s'attachera notamment à la mise en oeuvre de projets contribuant à l'identification des problèmes culturels inhérents à l'épidémie, à la réduction de la stigmatisation liée au VIH/sida, à l'élaboration de politiques et projets culturellement adaptés, à la création et au renforcement de réseaux de chercheurs spécialisés, et à l'élaboration de manuels sur l'utilisation de l'approche culturelle.

Effets recherchés

↳ Consolidation de la paix et des processus démocratiques dans des situations postconflituelles.

- ↪ Capacités accrues des personnels de l'éducation renforcées en matière d'élaboration de programmes et en matière de suivi et d'évaluation des acquis scolaires.
- ↪ Appui à la formation d'enseignants qualifiés et amélioration des performances en matière d'apprentissage des enseignants.
- ↪ Un accès élargi à l'enseignement scientifique et technologique notamment pour les filles et les femmes.
- ↪ Réduction de 25 % des taux d'infection de VIH/sida chez les 15-24 ans et contribution à une réduction de la prévalence des maladies contagieuses.
- ↪ Amélioration de l'accès de jeunes hommes et femmes entre 15 et 24 ans à l'information, à l'éducation et aux services nécessaires pour acquérir les compétences vitales leur permettant de réduire leur vulnérabilité à l'infection par le VIH.

Objectif stratégique n° 3 : Promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation

21. L'action de l'UNESCO se concentrera sur les sous-objectifs et domaines prioritaires suivants :

- (i) **Appui au développement de l'innovation et du renouvellement des politiques en matière d'éducation.** En liaison avec d'autres partenaires, l'UNESCO contribuera à l'identification et à l'étude des nouvelles tendances en matière d'éducation et appuiera le développement des innovations dans les Etats membres en se fondant sur les six objectifs de l'EPT, à savoir :
 - le développement de programmes de qualité pour les soins et le développement de la petite enfance ;
 - la mise en place de structures, contenus et méthodes conduisant à un plus grand accès à une éducation de base de qualité ; à la prévention contre le VIH/sida, dans un cadre formel et non formel ; et à la satisfaction des besoins éducatifs dans les situations d'urgence et de conflit ;
 - l'élaboration de modèles alternatifs d'éducation de base pour les jeunes (9-15 ans) déscolarisés trop tôt ou n'ayant pas eu accès à la scolarisation, notamment par le biais de formations qualifiantes non formelles pour les apprenants non scolarisés ;
 - la formulation de programmes novateurs d'éducation et d'alphabétisation à caractère intégré au niveau communautaire ciblant en priorité les femmes et les filles en milieu rural, ou visant à l'élimination des disparités dans l'enseignement primaire et secondaire ;
 - la mise en place de programmes compréhensifs/intégrés d'amélioration de la qualité de l'enseignement professionnel et technique, et le développement des apprentissages tenant compte des compétences transversales exigées du monde du travail contemporain ;
 - l'élaboration et la mise en oeuvre de projets de développement de l'enseignement supérieur dans les Etats membres.

L'accent sera mis par ailleurs, dans les contenus éducatifs, sur « apprendre à apprendre », afin de pourvoir les apprenants de capacités d'anticipation afin de mieux faire face aux besoins éducatifs nouveaux.

- (ii) **Encourager le dialogue sur les politiques éducatives.** L'UNESCO contribuera au développement de l'élargissement du dialogue sur les politiques éducatives, notamment en développant des modèles d'organisation et de participation des ONG et OSC (organisations de la société civile) à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et plans d'éducation pour tous. Ce dialogue touchera notamment les groupes les plus défavorisés. Il visera également à une meilleure gestion et gouvernance des institutions éducatives, notamment par le biais d'une plus grande décentralisation et d'une attention accrue aux besoins des apprenants.
- (iii) **Promouvoir le développement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.** L'UNESCO facilitera notamment l'accès à l'information des femmes et des jeunes et améliorer leur aptitude à utiliser les technologies de l'information et de la communication.

Effets recherchés

- ↪ Coopération entre pays africains en matière d'éducation renforcée.
- ↪ Renforcement du dialogue avec tous les partenaires concernés (exécutants et bénéficiaires) en matière de politiques éducatives.
- ↪ Capacités nationales renforcées pour la mise en œuvre des réformes et amélioration de la qualité dans l'enseignement supérieur.
- ↪ Capacité accrue dans les Etats membres d'élaborer des politiques intégrant l'utilisation des TIC dans l'éducation.
- ↪ Nombre accru d'individus capables d'utiliser les TIC pour l'éducation et la formation.

IV. SCIENCES

A. SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Contexte

22. Les pays d'Afrique connaissent plusieurs obstacles à leur croissance socio-économique: la pauvreté, l'analphabétisme, la maladie et l'exclusion ainsi que les conflits sociaux. Ces problèmes ont de multiples facettes qui influent sur la manière de les traiter. Tous sont interconnectés. Directement ou indirectement, chacun d'entre eux est tout à la fois cause et effet des trois autres. Cette interrelation appelle des stratégies holistiques et multidisciplinaires. En outre, chacun de ces problèmes ne peut être résolu qu'à long terme, par un effort soutenu sur plusieurs années, et non par des activités ponctuelles. Leur solution nécessite par ailleurs le renforcement des capacités locales et la mobilisation de nouvelles ressources tant humaines que financières, pour faire face à l'étendue des enjeux.

23. A l'heure actuelle, les pays africains n'ont pu investir suffisamment dans la recherche-développement scientifique et technologique, ni dans les infrastructures humaines et institutionnelles en matière de science et de technologie. Dans nombre de ces pays, l'investissement dans la R-D ne dépasse pas 0,01 % du PIB, alors qu'il peut atteindre 2 %, voire plus, dans les pays industrialisés, dont le PIB est en outre plus important. Ce déficit d'investissement est essentiellement imputable à la rareté des ressources financières.

Objectifs du NEPAD en matière de sciences et technologie

24. Le NEPAD, en matière de sciences et technologie, poursuit les objectifs suivants :

- promouvoir une coopération et une amélioration des connexions transfrontalières en utilisant les connaissances dont disposent les centres d'excellence existant pour tout le continent.
- développer et adapter la capacité de collecte et d'analyse de l'information pour appuyer les activités de production et les exportations de l'Afrique.
- générer une masse critique de compétences technologiques dans des domaines ciblés qui présentent un potentiel de croissance élevé, en particulier la biotechnologie et les sciences de la terre.
- assimiler et adapter les technologies existantes pour diversifier la production des industries manufacturières.

Contribution de l'UNESCO

25. Les activités de l'UNESCO en matière de sciences naturelles peuvent contribuer à réduire la pauvreté, combattre l'analphabétisme, lutter contre le SIDA et réduire les conflits sociaux. La science crée les technologies, qui à leur tour peuvent générer la richesse. Les programmes en matière de sciences s'appuieront sur les initiatives locales ayant pour but de contribuer à éliminer la pauvreté grâce à une utilisation efficiente et rationnelle des ressources naturelles. L'appui à l'éducation scientifique en particulier au niveau primaire et secondaire, est nécessaire pour élargir la base de connaissance scientifique. Cet enseignement sera dispensé de manière intégrée et intégrera l'utilisation des technologies de la communication et de l'information qui accroissent l'accès au savoir (Internet par exemple). En plus des approches préventives menées dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, les programmes en matière de sciences contribueront à accroître la prise de conscience du danger en fournissant les connaissances et les informations pertinentes nécessaires. Enfin, en favorisant une gestion durable des ressources ces programmes scientifiques peuvent jouer un rôle important dans l'élimination de la pauvreté et la réduction des conflits sociaux qui en résultent.

Eléments de la stratégie en matière de sciences exactes et naturelles

26. S'inscrivant dans le cadre des trois objectifs stratégiques en matière de sciences, à savoir :

Objectif stratégique n° 4 : Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales

Objectif stratégique n° 5 : Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social

Objectif stratégique n° 6 : et renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles société du savoir,

Les actions ainsi que des objectifs définis dans le cadre des stratégies relatives aux deux thèmes transversaux, et plus particulièrement, l'élimination de la pauvreté s'articuleront autour de quatre sous-objectifs spécifiques .

(i) Elargir la base de connaissances

27. Les programmes en matière de science et de technologie, y compris l'ingénierie, viseront à élargir la base de connaissances de la région, à la fois par l'intermédiaire des institutions classiques existantes (les universités notamment) et par le recours aux possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, y compris les modes virtuels d'apprentissage. L'application des savoirs traditionnels et l'élargissement de la participation à l'activité scientifique en appuyant la constitution de capacités scientifiques humaines seront soutenus.

28. A la lumière des recommandations du Séminaire international sur les "Approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI^e siècle", les efforts porteront sur la création ou la reconstruction des institutions scientifiques et des réseaux pour s'attaquer aux problèmes critiques (programmes de bourses et subventions ; création de centres d'excellence en Afrique avec une priorité pour les filles). Un appui sera apporté à la rénovation du système africain d'éducation scientifique par la démystification des sciences en commençant par l'éducation de base, et en favorisant un enseignement de la science et la technologie qui soit en harmonie avec l'environnement socioculturel (utilisation des langues locales et introduction des TIC). Une attention spéciale devra être accordée à l'enseignement supérieur qui est vital pour le développement de la science et de la technologie, et particulièrement pour la recherche-développement.

Effets recherchés

- ↳ Accroissement de l'accès à la somme globale de connaissances par le biais de la création d'un système d'évaluation pertinent.
- ↳ Mise en place de programmes d'enseignement nouveaux et pertinents.
- ↳ Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les institutions nationales.

(ii) Allègement de la pauvreté

29. Les programmes contribueront à la lutte contre la pauvreté par la promotion de la formation et de la recherche sur l'utilisation durable et plus productive des ressources disponibles et l'exploitation des possibilités qu'offrent à cet égard les nouveaux domaines de la science et de la technologie. Les actions viseront à (i) encourager la création et le renforcement des associations scientifiques et des ONG sur le continent africain ; (ii) favoriser la reconnaissance et le développement des connaissances scientifiques et technologiques autochtones ; (iii) mobiliser les scientifiques africains expatriés pour contribuer au développement de la science et de la technologie en Afrique ; et (iv) orienter la science et la technologie vers la lutte contre la pauvreté, les femmes constituant à cet égard le groupe le plus affecté.

Effets recherchés

- ↳ Création de réseaux inter-institutions et mise en place d'un système d'évaluation de l'efficacité de leur fonctionnement.
- ↳ Circuits performants de commercialisation de résultats de la recherche et de transfert de technologie.

(iii) Amélioration de la gestion des ressources

30. Les actions viseront à assurer une meilleure gestion des écosystèmes et des ressources naturelles, en particulier l'eau. Les sciences de l'environnement, de manière générale, offrent de nombreuses possibilités comme point de départ pour le développement de la science africaine. L'eau est la ressource naturelle essentielle étant donné qu'elle est liée à tous les grands problèmes que connaît l'Afrique. L'un des domaines qui méritent une attention prioritaire, c'est le manque d'infrastructures (barrages, énergie hydraulique, systèmes d'irrigation) permettant d'accélérer le développement et de fournir des moyens de subsistance durables. L'eau représente aussi un domaine où les connaissances traditionnelles pourraient être utilisées de façon efficace.

31. L'environnement côtier et marin revêt également une grande importance pour les populations d'Afrique, qu'il s'agisse de l'alimentation, de la sécurité économique ou de la stabilité socio-politique. Dans le cadre de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Processus africain offre un mécanisme de protection et de développement de l'environnement côtier qui porte sur les principaux obstacles au développement durable le long des 12.000 kilomètres du littoral de l'Afrique.

32. Des points d'entrée stratégiques pour l'amélioration de la gestion des ressources pourraient être :

- les **femmes dans la science et la technologie** : dans l'Afrique traditionnelle, les femmes ont avec l'environnement une interaction plus forte que les hommes et pourraient aussi révéler de meilleurs vecteurs de transmission des meilleures pratiques à cet effet,
- les **systèmes de connaissances autochtones** : dans plusieurs domaines comme dans le domaine des plantes médicinales ; on peut y inclure la pratique de combinaison des savoirs traditionnels et d'autres types de connaissances ; de même est à considérer l'implication des communautés de base dans le processus de prise de décision.

Les efforts viseront en particulier à renforcer la coopération régionale en matière de science et de technologie, y compris la mise en œuvre conjointe de programmes et la coopération sud-sud. En outre, priorité sera donnée au renforcement des capacités en matière de gestion de l'innovation et de transfert de technologie.

Effets recherchés

- ↳ Mise en place de systèmes de gestion performants, développés et mis en œuvre par toutes les parties prenantes.
- ↳ Contribution de partenariats ; et mobilisation de ressources pour la science et la technologie impliquant le secteur privé.
- ↳ Coopération régionale renforcée en matière de science et de technologie.

(iv) Lutte contre la dégradation de l'environnement

33. Il conviendra de faire prendre conscience de la fragilité de l'environnement africain et sa rapide dégradation; le renversement de cette tendance étant crucial pour le long terme. Une attention spéciale sera accordée au « suivi » de l'environnement pour assurer que la nature et ses ressources soient effectivement conservées pour les générations futures et pour assurer la sécurité humaine. Un appui sera apporté à la recherche et l'utilisation de meilleurs indicateurs concernant l'environnement aux fins de la planification nationale. Il sera en outre fait appel aux connaissances traditionnelles pour résoudre les problèmes d'environnement en Afrique.

34. Parmi les actions envisagées, on notera plus particulièrement la priorité que constitue pour la région le développement durable – notamment au lendemain du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg - ainsi que la conservation et la gestion durable des ressources environnementales. L'utilisation accrue des énergies renouvelables qui offrent de grandes potentialités pour l'Afrique sera favorisée. Dans ce contexte, l'UNESCO encouragera, dans ses programmes futurs, les initiatives visant à promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles à l'instar du SIMDAS. Ce programme a pour objectif la « Gestion et le Développement durable des Zones arides et semi-arides de l'Afrique australe ». Les interventions prioritaires mentionnées par le NEPAD privilégient pour la plupart, la lutte contre la désertification par la remise en état des terres dégradées ; la protection des zones humides dont les bénéfices socio-écologiques offrent un excellent rendement ; la protection de l'intégrité des écosystèmes naturels en empêchant l'implantation d'espèces exotiques envahissantes ; la gestion des côtes pour protéger les ressources côtières et en assurer la meilleure exploitation possible ; le suivi de l'impact des changements climatiques (réchauffement planétaire) ; et la gouvernance écologique (institutions, législations, planification, formation et renforcement des capacités).

Effets recherchés

↳ Définition d'indicateurs quantifiables de l'état de l'environnement.

↳ Mise en place d'instruments fiables de suivi de l'environnement.

Modalités de mise en œuvre

35. Collaboration : dans tous ces programmes, l'UNESCO collaborera avec les entités et structures existantes. Dans tous les cas, des approches dynamiques et multidisciplinaires seront utilisées pour mobiliser les volontés locales, tout en favorisant la coopération régionale et sous-régionale.

36. Groupes cibles : un point d'entrée important, identifié pour la poursuite de ces objectifs stratégiques est l'implication et le renforcement du rôle des femmes en matière de science et technologie. Ainsi, les femmes figureront de manière prééminente dans les activités qui seront développées. Constituant une proportion significative de ceux qui recherchent les connaissances, les jeunes seront un groupe cible pour la mise en œuvre de nombre d'activités.

37. Partenariats : sur le terrain, les agences des Nations Unies travaillent étroitement ensemble dans le cadre de l'UNDG (United Nations Development Group) et du suivi des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire (MDG), y compris l'UNDAF, CCA et PRSP. Des partenariats seront instaurés entre l'UNESCO et d'autres organisations, tant dans le secteur public

que privé, ayant des objectifs analogues ou complémentaires, aussi bien en tant que co-parrains des programmes que co-acteurs de leur exécution.

B. SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Contexte

38. Parmi les problèmes déjà cités du contexte africain actuel on peut souligner les quatre ci-après qui ont un impact particulier dans le domaine des sciences sociales et humaines :

- le spectre de la pauvreté : pour 42 pays d'Afrique sub-saharienne, 14 ont des indices de développement humain considérés comme moyens de 63 à 126. Les 28 autres ont des indices de développement humain faibles, les plus faibles du monde, de 128 à 162. Le processus de mondialisation a pour effet de marginaliser l'Afrique et d'accentuer sa pauvreté.
- le poids de la dette africaine : De 30 à 34 pays d'Afrique sub-saharienne entrent aujourd'hui dans cette nouvelle nomenclature de Pays pauvres très endettés (PPTE). En leur faveur des initiatives sont prises pour alléger leurs dettes, pour autant que ces pays élaborent et mettent en œuvre des programmes stratégiques de réduction de la pauvreté. Mais réduire le poids de la dette via pas de grands effets sur la réduction de la pauvreté si la croissance dans les pays considérés ne s'élève pas à environ 7%.
- les guerres et conflits sociaux cause de pauvreté : conflits armés et violence sont étroitement liés à l'aggravation de la pauvreté. Les guerres causent des dommages à travers de vastes régions, affectant même des pays stables et relativement prospères. Il s'y ajoute la dislocation des populations et le poids des réfugiés et personnes déplacées (soit 5,1 millions pour l'Afrique sub-saharienne sur 21,1 millions dans le monde à la fin de l'an 2000).
- la pandémie du VIH/Sida en Afrique : le VIH/Sida est devenue l'une des causes premières de mortalité en Afrique. Sa propagation a été aussi favorisée par les guerres. En raison de ses effets désastreux à long terme sur tous les aspects du développement économique et social le VIH/Sida a atteint le stade de « l'Etat d'urgence dans le continent ».

39. A ces quatre constats majeurs correspondent deux grands défis interdépendants : l'instauration de la paix et de la démocratie d'une part, ce qui implique la fin des guerres et des conflits, et la consolidation des sociétés sur la base de principes de justice sociale et d'attitudes de tolérance et, d'autre part, l'éradication de la pauvreté y compris par la lutte contre le VIH/Sida et ses conséquences, et en terme de ressources, par l'allègement de la dette.

Objectifs du NEPAD

40. A cet égard les réponses africaines se situent à quatre niveaux :

- la **communauté académique africaine** : qui plaide pour une vision radicalement nouvelle et une direction plus déterminée du développement de l'Afrique. Elle y contribue en se réappropriant la recherche orientée vers les besoins des peuples africains.
- les **ONG africaines et la Société civile africaine** : elles plaident pour un changement radical dans la gouvernance politique à la mesure des aspirations des populations et qui permet leur participation à leur propre développement.
- les **politiques nationales** : de plus en plus se manifestent un véritable pluralisme dans les parlements et un intérêt accru aux questions de développement, une tendance au dialogue aux différents niveaux national et local, et des avancées concrètes dans les processus de décentralisation.

- les progrès vers l'**intégration régionale et continentale** : sur le plan continental, le NEPAD, en réponse aux enjeux cités, s'est donné les objectifs suivants ,sous forme de trois « initiatives » et d'un cadre régional de développement.
 - Initiative pour la paix et la sécurité impliquant : la prévention, la gestion et la résolution des conflits ; la recherche de la paix, et le maintien de la paix ; la réconciliation, le relèvement et la reconstruction suite à un conflit ; la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et des mines terrestres.
 - Initiative pour la démocratie et la bonne gouvernance qui implique : la consolidation des pratiques et des processus fondamentaux de bonne gouvernance ; le renforcement du contrôle parlementaire ; la promotion de la démocratie directe et participative ; la lutte contre la corruption et les détournements de fonds.
 - Initiative pour la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises impliquant l'élaboration et la mise en œuvre de normes et codes de pratiques appropriés, et la consolidation des capacités pour la mise en œuvre des normes et codes de bonne pratique convenus.
 - Approches sous-régionales et régionales par : la consolidation des groupements économiques sous-régionaux, et les prestations de services régionaux dans les domaines prioritaires (infrastructures, ressources humaines, santé, NTIC, agriculture, énergie.)

Eléments de stratégie en matière de sciences sociales et humaines

41. Les sciences sociales et humaines au sein de l'UNESCO ont toujours apporté une contribution à la recherche, à la réflexion et au dialogue politique tant sur les problématiques globales que sur des questions spécifiques à la région. Ainsi par exemple, depuis sa création l'UNESCO s'est penchée sur les problèmes de racisme et de discrimination et a joué un rôle essentiel dans le combat contre l'apartheid par la recherche et la formation. C'est également par le biais de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités institutionnelles en sciences sociales et humaines que l'UNESCO contribuera à relever les défis de l'heure qui ont été identifiés. Une réflexion est en cours au sein du secteur des sciences sociales et humaines sur les orientations de l'action à court et à long terme. Dans le cadre des trois objectifs stratégiques de l'Organisation en matière de sciences cités au paragraphe 26 les quatre axes suivant pourraient éventuellement constituer l'ossature du programme :

- définition des tendances à long terme et de leurs implications anticipation et études prospectives (mondialisation – politiques scientifiques et technologiques – ressources naturelles...).
- définition des visions du monde et des conceptions de la société – philosophie et sciences sociales.
- analyse des transformations sociales et conseils sur les politiques à mener – sciences sociales (bonne gouvernance – sociétés multiculturelles et multiethniques – insécurité humaine...).
- définition et promotion de règles et normes – droits de l'homme, éthique des sciences et des technologies (nouvelles formes de discrimination – sciences de la vie ...).

42. A l'intérieur de ces axes potentiels les actions pourraient s'articuler autour des trois sous-objectifs spécifiques suivants : (i) Contribution à l'**allègement de la pauvreté** ; (ii) Contribution à

la promotion des principes de **démocratie, paix, tolérance et justice sociale** ; et (iii) Contribution à la **lutte contre le VIH/Sida**.

(i) Contribuer à l'amélioration des stratégies d'allègement de la pauvreté

43. Les conclusions des recherches en sciences sociales et humaines peuvent contribuer à de meilleures prises de décision sur certains aspects des politiques et stratégies d'allègement de la pauvreté. On en encouragera en particulier les recherches sur la nature, les causes et l'étendue de la pauvreté ainsi que les études prospectives sur les « Futurs africains » selon différents scénarios de développement. L'accent sera mis également sur l'élaboration d'approches et de stratégies holistiques pour la réduction de la pauvreté en prêtant une attention particulière à la marginalisation et à la vulnérabilité croissantes de certains groupes. Les échanges d'expériences et de connaissances seront encouragés, entre chercheurs, organisations régionales de recherche et décideurs politiques, sur des questions critiques telles que : les conséquences de la mondialisation, la pauvreté, la bio-éthique ou l'éthique de la science et de la technologie.

Effets recherchés

- ↳ Développement des capacités nationales et régionales d'analyse prospective.
- ↳ Meilleure utilisation et prise en compte des recherches en sciences sociales et humaines dans les politiques de développement et d'éradication de la pauvreté.

(ii) Contribuer à la promotion des principes de démocratie, paix tolérance et justice sociale

44. Des recherches au sciences sociales et humaines permettraient de comprendre les causes profondes des conflits et de suggérer par anticipation des mesures de nature à éviter les conflits, à préserver la cohésion sociale. Des actions pourraient être envisagées, dans ce cadre, avec pour objectif de favoriser la réflexion sur les rôles respectifs de l'Etat et de la société civile afin d'encourager la démocratie, la gouvernance participative, la citoyenneté responsable ; lutter contre les différentes formes de discrimination raciale et ethnique, l'exclusion, la xénophobie et l'intolérance ; promouvoir l'utilisation des mécanismes traditionnels de résolution de conflits ; de susciter une prise de conscience des injustices sociales et un engagement en faveur des droits de l'homme et de l'égalité entre les genres.

Effets recherchés

- ↳ Consolidation de la paix et des processus démocratiques dans les pays sortant de conflit.
- ↳ Protection accrue des droits de la femme.

(iii) Contribuer à la lutte contre le VIH/Sida

45. L'impact du VIH/Sida sur la société dans toutes ses composantes est analogue à son impact destructeur sur l'individu. Les sciences sociales et humaines peuvent jouer un rôle important en aidant d'une part, à enrayer la propagation de l'endémie, et d'autre part, en contribuant à remédier dans la mesure du possible aux dommages causés sur différents. Ainsi, des recherches pourraient être menées sur l'impact social du VIH/Sida , de même que des études prospectives sur les « Futurs africains » à la lumière des défis majeurs posés par le VIH/Sida. Un appui pourrait être apporté à l'élaboration et la mise en œuvre de projets pour soutenir les orphelins du Sida, ainsi

qu'à des programmes de recherche et des politiques visant à favoriser l'accès aux médicaments peu chers.

Effets recherchés

- ↳ Formulation et adoption de politiques nationales de lutte contre le VIH/Sida.
- ↳ Réduction de 25% du taux d'infection par le VIH/Sida chez les 15 – 24 ans.

Partenariats

46. Pour la mise en oeuvre des activités dans le domaine des sciences sociales et humaines en Afrique des partenariats sont à établir à différents niveaux : (1) meilleure coordination de l'action au sein de l'UNESCO elle-même ; Siège et Hors-siège ; et échanges entre les conseillers régionaux en sciences sociales et humaines ; (2) renforcement de la coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO ; les diverses agences des Nations Unies ; les organisations sous-régionales et régionales africaines ; et la communauté scientifique africaine dans son ensemble à travers les universités et les centres de recherche.

V. CULTURE

Contexte

47. Les facteurs et atouts culturels occupent une place essentielle dans les efforts de lutte contre la pauvreté, en particulier dans le cadre de la mondialisation. Cependant, il est clair que la diversité, les valeurs et les mécanismes d'intégration des cultures africaines ne sont pas suffisamment pris en compte dans les stratégies de développement actuelles. Outre qu'elle est une source d'échanges, d'innovation et de création, la diversité culturelle élargit les possibilités de choix qui s'offrent à chacun. C'est donc l'une des racines du développement, non seulement du point de vue de la croissance économique, mais aussi comme moyen d'avoir une vie intellectuelle, psychologique, morale et spirituelle plus satisfaisante.

48. Les cultures africaines semblent aujourd'hui menacées par les effets des processus rapides de transformation socio-économique et par l'invasion de modèles et de produits culturels de masse en provenance de l'étranger. Les modes de vie, les valeurs ancestrales, les formes endogènes de solidarité et d'expression, les connaissances et le savoir-faire traditionnels sont marginalisés ou perdus. De graves menaces pèsent aussi sur la riche diversité de cultures locales, traditions orales et langues ainsi que sur le patrimoine africain culturel et naturel.

49. Dans bon nombre de pays africains, aucune politique culturelle n'a été formulée. Dans d'autres cas, les politiques culturelles officielles ne sont ni adaptées aux besoins des populations ni aux situations. La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, que la Conférence générale a adoptée à sa 31^e session, offre un nouvel instrument de protection et de promotion de la diversité culturelle, conçu pour inspirer des politiques nationales et sous-régionales sur le continent africain.

50. Entravés de multiples manières, les industries culturelles africaines et les médias ne peuvent fournir un soutien efficace à la création et à la distribution de biens et services culturels et artistiques. Par conséquent, le secteur culturel africain et la créativité ne participent ni au développement économique du continent, ni aux échanges culturels internationaux au niveau optimal de leurs potentialités.

Origines et fondements

51. MONDIACULT avait stigmatisé la conception étroite de la culture classique confinée aux belles lettres et prôné une conception plus large qui intègre dans la dimension culturelle l'effort global de l'homme pour dompter la nature et la connaître en vue de la réinterpréter, la recréer à son image et à sa ressemblance. Le rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement Notre diversité créatrice (1996), le Plan d'action adopté par la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm 1998), ainsi que la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) sont au cœur de la démarche que l'UNESCO n'a cessé d'appuyer et qu'elle continue à promouvoir au titre de l'assistance qu'elle prête aux Etats membres dans la définition de leurs politiques culturelles, en veillant à souligner la nécessité du dialogue entre les cultures et les civilisations dans leur diversité créatrice.

52. Une attention particulière devait être portée à la formation et au renforcement des capacités endogènes notamment, mais aussi à la promotion des activités culturelles traditionnelles, c'est-à-dire, au développement des arts et de l'éducation artistique, des musées, des lettres, littératures et religions. Cette vision se voit renforcée par une nouvelle approche des stratégies de développement pour l'Afrique.

Le NEPAD et la culture

53. "La culture fait partie intégrante des efforts de développement du continent. C'est pourquoi il est indispensable de protéger et d'utiliser correctement le savoir autochtone, qui représente une dimension importante de la culture du continent et d'en faire bénéficier toute l'humanité. Le NEPAD consacrera une attention toute particulière à la protection et au développement du savoir traditionnel. C'est-à-dire aux oeuvres littéraires et artistiques nourries de tradition comme aux travaux scientifiques, performances, inventions, découvertes, conceptions, marques, appellations et symboles, informations encore non divulguées et toutes autres innovations et créations fondées sur la tradition et des activités intellectuelles dans les domaines industriel, scientifique, littéraire ou artistique. Ce concept englobe aussi le patrimoine génétique et les connaissances médicales traditionnelles qui y sont associées. Les dirigeants du NEPAD prendront d'urgence des mesures pour faire en sorte que le savoir autochtone de l'Afrique soit protégé par des législations appropriées. Ils favoriseront aussi sa protection au niveau international en travaillant pour ce faire en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)."¹

54. Si dans sa formulation actuelle, en effet, le NEPAD effleure à peine le rôle et la place de la culture dans le développement du continent, ce qui a pu paraître comme une carence grave, c'est en réalité et fondamentalement dans la philosophie même qui sous-tend la démarche que s'inscrit la culture. La renaissance africaine en effet est-elle autre chose qu'une relecture et une mise en oeuvre de son histoire, de sa culture, à la lumière du présent que l'Afrique s'assigne pour mission d'illustrer et de féconder ?

Eléments de stratégie en matière de culture

55. S'inscrivant dans le cadre des trois objectifs stratégiques en matière de culture contenus dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2002-2007, les actions s'inspireront également des

1. Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPD) [paragraphe 144 et 145].

orientations dégagées par le Séminaire international sur les "Approches prospectives et stratégiques novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI siècle" et qui sont :

- la prise en compte des valeurs et des mécanismes d'intégration propres aux sociétés et cultures Africaines;
- la promotion équilibrée des ressources de toutes les cultures nationales en instituant un programme de collecte, de présentation et de diffusion de ces connaissances, en particulier dans les institutions éducatives, les médias et les musées ;
- l'établissement de liens dynamiques entre la diaspora africaine et le continent à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication et en vue d'aider à inventorier des institutions et associations culturelles spécialisées de la diaspora ;
- la mise en œuvre des travaux majeurs sur les langues africaines perçues comme fondements des identités culturelles dans leur pluralité et leur diversité, en vue de les intégrer dans les politiques sociales et éducatives ;
- engager de façon claire et responsable une politique de révision du programme d'enseignement et une politique de redéfinition de la fonction éminente des langues africaines dans les stratégies de développement ;
- la reconnaissance du statut des chercheurs dans le domaine des sciences, de la technologie et de la culture en facilitant leurs conditions de travail et en encourageant leurs échanges par la mise en place d'infrastructures et de mécanismes appropriés;
- la promotion de valeurs traditionnelles propres à inspirer à la jeunesse le sens de la solidarité et de l'ouverture à l'autre ; entreprendre une action systématique de codification du droit traditionnel, gage du dialogue interculturel ;
- l'appui aux efforts des organisations régionales et sous-régionales et des ONGs régionales telles que l'Académie africaine des langues, l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique, etc ;
- l'établissement de bases de données des meilleures pratiques dans la mise en œuvre des politiques culturelles prenant en compte le défi du pluralisme dans le processus du développement durable ;
- l'identification et la promotion des technologies et des savoirs traditionnels comme références et sources d'inspiration des créateurs contemporains ;
- l'utilisation des ressources de la culture dans les projets de développement politique, social et économique ;
- la formation de personnel spécialisé dans le domaine culturel en particulier en ce qui concerne la formation muséale, l'éducation artistique, les savoir-faire et les métiers traditionnels; les gestionnaires culturels en vue de renforcer les capacités endogènes.

56. Sur cette base, on peut considérer un ensemble d'actions s'articulant autour de trois sous-objectifs : (i) **protection du patrimoine**, (ii) promotion du **pluralisme culturel et la diversité culturelle**, et (iii) renforcement des **liens entre culture et développement**,

Objectif spécifique n° 7 : Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel

57. L'accent sera mis sur la sensibilisation au **patrimoine culturel**, en tant que facteur important pour la construction des identités, le développement économique, la constitution de sociétés

multiculturelles et multiethniques. Plus spécifiquement, l'Organisation concentrera son action sur les domaines suivants :

- Réhabilitation et conservation du patrimoine culturel comme élément essentiel des identités et facteur déterminant de la croissance économique, du développement, de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique.
- Education au patrimoine en milieu scolaire et universitaire visant à mettre en évidence les valeurs du métissage et du dialogue et le patrimoine comme source de réconciliation intercommunautaire.
- Protection, promotion et revitalisation du patrimoine culturel immatériel sous tous ses aspects tels que les langues, les traditions orales, les valeurs, les savoir-faire servant à créer des objets culturels et les arts du spectacle, ainsi que les connaissances traditionnelles liées à la vie éthique, économique, socio-politique et écologique, y compris les méthodes de résolution des conflits et de protection de l'environnement et les techniques de guérison.
- Mise en chantier de travaux majeurs sur les langues africaines perçues comme fondements des identités culturelles dans leur pluralité et leur diversité, en vue de les intégrer dans les politiques sociales et éducatives, en particulier, préparer les manuels scolaires, traduire en langues africaines les grandes œuvres classiques des différents groupes culturels, promouvoir les langues et les cultures des groupes minoritaires.

Effets recherchés

- ↳ Participation accrue et mesurable des décideurs et des citoyens à la protection du patrimoine culturel pour lutter contre l'appauvrissement culturel et économique.
- ↳ Promotion de la diversité culturelle et formulation de politiques culturelles appropriées aux niveaux national et sous-régional.

Objectif stratégique n° 8 : Protéger la diversité culturelle et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations

58. L'UNESCO s'emploiera à sensibiliser les décideurs et la société civile à la manière dont le respect de la diversité culturelle doit guider et inspirer l'élaboration de nouveaux mécanismes sociaux qui favorisent le **pluralisme culturel**, l'équité et la créativité sociale sur le plan local, national et régional en Afrique. Les actions suivantes seront menées :

- Promotion intensive et diffusion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.
- Participation active à la mise en œuvre de son Plan d'action par le biais de différents projets et initiatives au niveau local et national, et soutien aux des institutions culturelles spécialisées (régionales, sous-régionales et ONGs), en mettant l'accent sur les liens entre culture, diversité, pluralisme et développement durable.
- Encouragement du tourisme culturel et renforcement de sa place au centre des politiques culturelles nationales dans la mesure où il contribue à la fois au développement économique, social et culturel et au combat contre la pauvreté.
- Promotion équilibrée des ressources de toutes les cultures nationales et des savoirs traditionnels en instituant un programme de collecte, de présentation et de diffusion de ces connaissances, en particulier dans les institutions éducatives, les médias et les musées – en

associant activement les chercheurs nationaux et expatriés ainsi que d'autres spécialistes compétents dans le cadre d'un dialogue interculturel élargi.

Effets recherchés

- ↳ Initiatives visibles et quantifiables en vue de la formulation de politiques nationales qui promeuvent un pluralisme culturel fondé sur le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme.
- ↳ Fourniture d'une assistance concrète et quantitative aux communautés visant à leur permettre de reconstruire et de promouvoir leurs identités lorsque celles-ci ont été bouleversées par des conflits, des migrations et l'urbanisation intensive.

Objectif stratégique n° 9 : Renforcer les liens entre culture et développement par le renforcement des capacités et le partage des connaissances

59. L'action visera à renforcer le rôle crucial qui doit être donné à la culture dans les stratégies nationales et régionales de développement. Dans la vie politique, les actions viseront la promotion des droits culturels, la participation à la vie culturelle, la prévention et la résolution des conflits, la définition de mécanismes de médiation pour faciliter la participation aux processus décisionnels. Dans la vie économique elles s'attacheront à favoriser la revalorisation des savoirs traditionnels, la promotion de l'artisanat et la formation et la mise en place de micro-entreprises culturelles en vue de générer des emplois et combattre la pauvreté. Des efforts seront fait pour renforcer la participation des communautés locales aux projets de protection de l'environnement, de conservation des villes, de planification intégrée et de tourisme culturel, ce qui favorisera le développement durable et contribuera à la lutte contre la pauvreté.

Effets recherchés

- ↳ Renforcement de la coopération entre tous les partenaires en vue de mieux répondre aux besoins de planification, d'information, d'éducation, de gestion et de financement dans le domaine de la culture.
- ↳ Formulation d'indicateurs culturels permettant d'évaluer les changements apportés aux politiques, aux stratégies et aux programmes aux niveaux local et national et soutien aux infrastructures culturelles institutionnelles (renforcement des capacités).

VI. Communication et information

Contexte

60. L'UNESCO a pour mission de promouvoir la libre circulation de l'information, des connaissances et des données, d'encourager la création de contenus diversifiés, de favoriser l'accès universel à l'information et aux moyens de partage des connaissances, tout en veillant au renforcement des capacités en matière de communication et d'information nécessaires à une participation effective des communautés et des citoyens à la vie démocratique des sociétés. Les objectifs stratégiques de l'Organisation sont définis dans le 31 C/4.

61. L'accès à l'information et aux médias et la participation véritable à la société du savoir se heurtent parfois à des obstacles de natures diverses pour la majeure partie du monde et plus particulièrement pour le continent africain où : les infrastructures en matière de télécommunication

et de diffusion de masse sont peu ou pas développées, les ressources financières disponibles restent insuffisantes; l'analphabétisme persistant; la formation à l'utilisation des TIC inadéquate, quand elle n'est pas carrément absente; la maintenance aléatoire; et la conservation de données quasi inexistante.

62. Conformément aux objectifs définis dans la résolution du Conseil économique et social des Nations Unies de juillet 2000 et à ceux de la Déclaration de l'Assemblée du Millénaire, l'action de l'UNESCO contribuera à la création d'un partenariat stratégique international pour renforcer les moyens de communication, combler le fossé numérique et instaurer une société du savoir ouverte et sans exclusive. Une action, qui à l'instar de ses autres activités menées en faveur de l'Afrique, sera réalisée en étroite synergie avec les priorités du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

63. Quelques faits et chiffres :

- en matière de télécommunications, le nombre estimé de lignes principales pour 1.000 habitants était, en 1996, de 14 pour l'Afrique, pour une moyenne mondiale de 131 et le nombre estimé d'abonnés aux services de téléphone cellulaire de 2,1 pour une moyenne mondiale étant de 25,7 ;
- la consommation de papier journal (kg/habitant) était, cette même année, estimée à 1,6 ; la moyenne mondiale étant de 20,9 ;
- en 1996, le nombre d'appareils pour 100 habitants était de 17 pour la radio, pour une moyenne mondiale de 36; de 3,5 pour la télévision, pour une moyenne mondiale de 23 et de 0,3 pour les micro-ordinateurs pour une moyenne mondiale de 4,4 ;
- les coûts d'accès à Internet en Afrique sont 5 à 10 fois plus élevés que dans les pays du Nord.

L'Agenda africain en matière de communication et d'information

64. L'action de l'UNESCO en faveur du continent africain au lendemain de l'accession à l'indépendance de ses jeunes Etats, a été déterminante, et constitue encore, à bien des égards le socle de leurs systèmes éducatifs et de communication sociale. En tant que chef de file pour deux composantes de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique (UNISA) : l'"Informatique au service du développement" et la "Communication pour la construction de la paix", l'Organisation a, dans les années 90, contribué, en étroite coordination avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le PNUD, l'UIT ainsi que d'autres partenaires, à la mobilisation des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre. Dans les années à venir, une haute priorité sera accordée à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies intégrées en matière de communication et d'information, conformément aux objectifs de l'Initiative pour une société africaine de l'information (AISI).

65. Les orientations du NEPAD en matière de communication et d'information s'articulent autour des objectifs suivants:

- doubler la densité des lignes téléphoniques pour parvenir à deux lignes pour 100 personnes d'ici à l'an 2005, avec un niveau d'accès adéquat pour les ménages ;
- diminuer les coûts et d'améliorer la fiabilité des services ; préparer tous les pays d'Afrique à utiliser les communications électroniques ;

- constituer une pépinière de jeunes et d'étudiants compétents dans le domaine de l'informatique et de la télématique ;
- mettre au point des logiciels à contenu local, fondés en particulier sur le patrimoine culturel de l'Afrique.

66. Les débats du séminaire de novembre 2001 consacrés aux TIC ont montré que, pour créer un environnement favorable à l'essor d'une "société du savoir" et promouvoir une communication pour le développement, les nouveaux médias interactifs - CD Rom et Internet - associés aux médias traditionnels - les journaux et surtout la radio, pour peu qu'elle bénéficie d'un environnement favorable, demeuraient des outils essentiels pour la promotion de la liberté d'expression et du pluralisme.

Eléments de stratégie régionale en matière de communication et d'information

67. La concentration des efforts sur un nombre restreint de domaines hautement prioritaires s'avère nécessaire dans un contexte international de plus en plus compétitif. Des choix stratégiques doivent en outre s'opérer afin d'assurer un impact durable des programmes à mettre en œuvre à l'échelle régionale et sous-régionale. Ainsi, sur la base des priorités identifiées pour le continent, les stratégies spécifiques suivantes pourraient être considérées, qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2002-2007 y compris ceux relatifs aux deux thèmes transversaux – « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté », et la contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science, et de la culture et à la construction d'une société du savoir :

Objectif stratégique n° 10 : Encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information

68. Les recommandations des séminaires sur "la promotion de médias indépendants et pluralistes", qui se sont tenus à Windhoek, en 1991 et en 2001, seront prises en compte. L'Organisation continuera d'apporter son concours aux Etats membres et aux organisations professionnelles pour la formulation et l'adoption de législations relatives aux médias. Des stratégies de communication pour la consolidation de la paix impliquant les ONG et les organisations de la société civile seront par ailleurs élaborées. Un accent particulier sera accordé à la formation des professionnels des médias.

69. On s'emploiera également à élargir l'accès aux sources mondiales d'information, notamment à l'information du domaine public, en veillant spécialement à accroître la production et la diffusion de contenus locaux dans les médias et les réseaux électroniques. L'atelier sur "L'accès équitable à l'information en Afrique : Défis éthiques et juridiques" (Bamako, 2000), l'Atelier régional africain Info-éthique (Addis-Abeba, 2000) et l'Atelier régional d'ONG (Bamako, 2002) qui s'est tenu parallèlement à la Conférence ministérielle préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) Genève 2003, Tunis 2005), ont insisté sur l'importance d'un accès ouvert et plus abordable à l'information pour le développement socio-économique et ont appelé les Etats membres africains à élaborer des cadres d'action appropriés en matière de TIC et de société de l'information, en tenant compte en particulier des préoccupations "info-éthiques" et de la nécessité de faciliter l'appui que les TIC apportent à la gouvernance et à l'amélioration des services publics.

Effets recherchés

- ↪ Renforcement du pluralisme des médias (journaux, radio et télévision) indépendants - tant publics que privés - et des sources d'information y compris dans les zones de conflits ou après les conflits.
- ↪ Amélioration de la formation des professionnels de la communication et de l'information.
- ↪ Extension des réseaux d'alerte pour combattre les atteintes à la liberté de la presse, et renforcement du réseau des chaires en communication dans les universités africaines pour une meilleure défense de la liberté de presse.
- ↪ Elargissement de l'accès interactif à l'information par le biais des bibliothèques, des archives, des services d'information, des réseaux et des centres communautaires, et par l'établissement sur Internet de portails de la connaissance qui offriront des services aux organismes professionnels, aux groupes et communautés de la société civile.
- ↪ Progrès accomplis dans la formulation et l'adoption de politiques visant à assurer un accès plus équitable de l'information.
- ↪ Meilleure participation à la société du savoir par l'augmentation des contenus endogènes dans les médias interactifs.

Objectif stratégique n° 11 : Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux

70. En partenariat avec les organisations professionnelles, des politiques et des stratégies seront élaborées pour la production et la diffusion de programmes audiovisuels adaptés aux besoins des différents publics cibles - les femmes et les jeunes notamment- et répondant aux préoccupations de groupes spécifiques - minorités ethniques ou linguistiques, communautés rurales ou urbaines défavorisées.

71. La priorité sera donnée au renforcement des médias de service public, de manière à renforcer leur dimension éducative et culturelle ; à l'amélioration de la qualité des programmes, à l'élargissement des circuits de distribution et à la production de contenus éducatifs, scientifiques et culturels destinés à être diffusés à travers les réseaux mondiaux. L'Organisation s'efforcera d'encourager l'utilisation des TIC à des fins d'éducation et de développement, notamment dans les régions défavorisées.

Effets recherchés

- ↪ Adoption et harmonisation des législations nationales en matière de service public de radiotélévision ; recherche sur les défis que posent les progrès des TIC sur le service public de radio-télévision ; et échanges d'expériences sur les meilleures pratiques dans ce domaine.
- ↪ Mise en place de stratégies sous-régionales, régionales et interrégionales visant à soutenir les productions et coproductions des pays africains et à faciliter leur accès aux marchés mondiaux.

- ↪ Mise au point d'applications télématiques pour les communautés ayant des besoins spécifiques ; développement de méthodologies appliquées à d'autres contextes ; diversification des "contenus africains", sur l'Internet et autres produits numériques.

Objectif stratégique n° 12 : Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public

72. Un appui sera apporté en vue de la formulation et de la mise en œuvre de politiques et stratégies intégrées de communication et d'information en vue de contribuer à réduire la fracture numérique et médiatique. Davantage de matériels d'information sera numérisé, et des bibliothèques virtuelles seront constituées. Les efforts porteront aussi sur le renforcement des capacités locales, qu'il s'agisse des équipements, des ressources humaines ou des méthodologies. Un accent important sera placé sur la formation formelle et non formelle au niveau local, national et régional. A cet égard, les efforts porteront surtout sur : l'amélioration de la qualité de l'enseignement en matière d'information et de communication, notamment par le biais de chaires UNESCO ; la mise en place de réseaux et de programmes d'échanges universitaires ; l'établissement de centres d'excellence et de moyens d'enseignement virtuel au niveau universitaire ; la formation spécialisée de longue durée, notamment avec le soutien du PIDC, ainsi que la formation des formateurs. Une attention particulière sera par ailleurs accordée à la promotion d'une culture de la maintenance ainsi qu'à la conservation de documents, archives et documents audiovisuels.

73. On s'emploiera en outre à développer la communication et l'information dans les zones rurales et dans les régions défavorisées de manière à accroître la participation sociale des populations concernées, et à promouvoir la création de médias communautaires - radio et télécentres communautaires polyvalents (CMC) - notamment dans le cadre de programmes de développement ou de lutte contre la pauvreté. La formation des femmes et des jeunes aux TIC constituera une priorité pour l'ensemble de ces stratégies.

Effets recherchés

- ↪ élaboration et mise en place de stratégies, de plans d'action et de projets de développement de la communication et de l'information aux niveau régional et sous-régional ;
- ↪ coopération internationale accrue en faveur du renforcement des capacités en matière de communication et d'information en Afrique, notamment par le biais du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et du programme Information pour tous (IFAP) ;
- ↪ renforcement de la participation aux réseaux d'échanges d'information régionaux, amélioration de leur qualité technique ;
- ↪ évaluation des besoins en formation virtuelle à l'échelle régionale ;
- ↪ conception de contenus pédagogiques de didacticiels d'apprentissage en ligne et mise en place de l'infrastructure requise ;
- ↪ élaboration d'une méthodologie pour l'enseignement à distance et pour l'établissement d'universités virtuelles ;

- ↳ participation accrue des citoyens aux processus de prise de décision par le biais des TIC ;
- ↳ accroissement du nombre de sites WEB et CD créés au niveau communautaire diffusant des contenus locaux et de projets pilotes de radios communautaires connectées à Internet .

Partenariats

74. La mise en oeuvre de ces programmes nécessite un volume important de ressources financières et humaines. Des techniques novatrices destinées à accroître de manière substantielle les ressources extrabudgétaires au profit des programmes de développement de l'information et de la communication devront être envisagées. Un mécanisme de montage des projets, d'évaluation et de suivi, fondé sur une approche multidisciplinaire et combinant les contributions respectives des différents partenaires - organisations du système des Nations Unies, institutions de financement, banques de développement, donateurs bilatéraux - devra être mis en place.

75. En ce qui concerne les organisations régionales et sous-régionales, les partenaires principaux seront l'OUA/Union Africaine, le NEPAD et les institutions régionales spécialisées (URTNA - PANA - CIRTEF - AMARC). Des synergies seront développées avec des programmes régionaux et sous-régionaux et une coopération sera poursuivie avec la BAD (Banque africaine de développement), la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), la SADC (Afrique australe), le COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe), la PALOP (Commission de l'océan Indien et des pays africains de langue portugaise), CEMAC (Afrique centrale), CEAC (Afrique centrale) et l'OAPI (Organisation africaine de la propriété intellectuelle).

76. Une collaboration suivie sera menée avec des ONG (organisations non gouvernementales) ; des partenariats au niveau régional et sous-régional impliqueront l'UJA (Union des journalistes africains), l'UJAO (Union des journalistes d'Afrique de l'Ouest), la FIJ (Fédération internationale des journalistes), Reporters sans frontières et Article 19.

77. Enfin, au niveau national, on collaborera avec les Ministères de tutelle, les Instituts et écoles de journalisme, les instituts polytechniques et écoles d'informatique, les organisations professionnelles de journalistes, les organisations de la société civile (genre et jeunesse), ainsi que les organisations communautaires et les organisations non gouvernementales (ONG).